
Programme de Formation

AT02 Atelier de rédaction et de mise en oeuvre des clauses d'engagement d'un marché de maîtrise d'oeuvre



Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : *début* 24/11/2026

fin 24/11/2026

Contenu pédagogique

Public visé

Chefs de projet, ingénieurs, personnels dirigeant un service ou chargés de la passation ou de la gestion des marchés de maîtrise d'oeuvre

Objectifs pédagogiques

- Savoir rédiger et mettre en oeuvre les clauses d'engagement d'un marché de maîtrise
- Apprécier la fixation des modalités de rémunération
- Être en mesure de rédiger les courriers nécessaires

Description

- Rappel des missions de maîtrise d'oeuvre et de leur contenu
- L'enveloppe travaux du maître d'ouvrage et le montant provisoire de rémunération du maître d'oeuvre

EXERCICE

- Estimation du montant de rémunération du maître d'oeuvre
- Calcul du montant de l'indemnité à verser aux candidats
- Les modalités de fixation de la rémunération définitive du maître d'oeuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux établie lors des études d'avant-projet

EXERCICE

- Rédaction de la clause de fixation de la rémunération définitive



- Calcul de la rémunération définitive du maître d'oeuvre
- Les modifications apportées aux programmes par le maître d'ouvrage
- Limite et conséquences
- La gestion de l'imprévision notamment dans une opération de réhabilitation
- La rédaction de l'avenant concernant la rémunération définitive du maître d'oeuvre
- Les modalités selon lesquelles sont arrêtés le coût prévisionnel des travaux, le seuil de tolérance, l'engagement du maître d'oeuvre et les conséquences en cas de dépassement du seuil de tolérance

EXERCICE

- Rédaction de la clause du cahier des clauses administratives particulières
- Les vérifications du respect des engagements du maître d'oeuvre
- La prise en compte des variations économiques
- La mise en place des mesures coercitives
- Les courriers à rédiger
- La rédaction de l'avenant
- L'engagement du maître d'oeuvre de respecter le coût qui résulte des marchés de travaux, le nouveau seuil de tolérance
- Le contrôle du respect de cet engagement et les mesures coercitives

EXERCICE

- Rédaction de la clause du cahier des clauses administratives particulières
- Les vérifications du respect des engagements du maître d'oeuvre
- La prise en compte des variations économiques
- La mise en place des mesures coercitives
- Les courriers à rédiger
- Le décompte des pénalités



Prérequis

Avoir une bonne connaissance des marchés publics de maîtrise d'oeuvre



Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mises en situations tirées du vécu des apprenants ainsi que la mise en oeuvre de cas pratiques.



Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.



Modalités d'évaluation et de suivi

QCM de début et de fin de formation d'évaluation des compétences

Cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud



Informations sur l'accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap